

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10260

Numéro SIREN : 814 416 822

Nom ou dénomination : NIKITA

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 27432

NIKITA SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé unique
NIKITA SAS
11 rue Lazare Hoche
92100 Boulogne Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NIKITA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : nous n'avons pas obtenu la documentation permettant de vérifier les informations figurant dans le tableau des délais de paiement et nous n'avons pas pu mettre en place de procédures alternatives pour nous assurer de la sincérité et de la concordance de ces informations avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juin 2022

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon CAC



Arnaud Miara

GMBA



Pierre Faucon

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	9 845 989	2 762 499	7 083 490	4 605 469
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val similaires	7 531	3 647	3 884	5 214
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 991 208		1 991 208	1 696 401
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	433 060	266 191	166 869	139 125
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	218 292 733	4 609 743	213 682 990	216 675 132
Créances rattachées aux participations	8 946 525		8 946 525	5 104 859
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 954 880		11 954 880	24 870 912
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	251 471 927	7 642 081	243 829 846	253 097 111
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				211 580
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 556 158		9 556 158	372 034
Autres créances	2 437 332		2 437 332	1 880 435
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	639 096		639 096	213 326
Charges constatées d'avance (3)	745 276		745 276	316 897
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 377 861		13 377 861	2 994 271
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	264 849 788	7 642 081	257 207 708	256 091 383
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 438 736	42 438 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	24 017 342	24 017 342
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	93 994	93 994
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-19 603 370	-9 707 392
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 453 198	-9 895 978
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 485 164	1 894 064
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 978 668	48 840 766
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		65 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		65 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		14 342
Emprunts et dettes financières diverses (3)	207 469 222	197 922 980
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 306 977	8 231 386
Dettes fiscales et sociales	2 242 627	537 726
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		479 182
Autres dettes	210 213	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	219 229 040	207 185 617
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	257 207 708	256 091 383
(1) Dont à plus d'un an (a)	207 469 222	197 922 673
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 759 817	9 262 943
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		14 342
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	12 254 758	5 362 656	6 892 102	128,52
Chiffre d'affaires net	12 254 758	5 362 656	6 892 102	128,52
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>8 802 446</i>	<i>3 542 034</i>	<i>5 260 412</i>	<i>148,51</i>
Production stockée				
Production immobilisée	660 974	441 228	219 746	49,80
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	534 592	343 848	190 744	55,47
Autres produits	5	308	-303	-98,38
Total produits d'exploitation (I)	13 450 329	6 148 039	7 302 290	118,77
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvs				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	7 287 716	6 934 004	353 711	5,10
Impôts, taxes et versements assimilés	70 560	55 318	15 242	27,55
Salaires et traitements	2 254 473	1 276 864	977 609	76,56
Charges sociales	930 664	543 666	386 998	71,18
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	1 689 335	1 002 499	686 836	68,51
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.		65 000	-65 000	-100,00
Autres charges	10	1 587	-1 577	-99,36
Total charges d'exploitation (II)	12 232 758	9 878 938	2 353 820	23,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 217 571	-3 730 898	4 948 469	-132,63
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	2 401 019	1 882 176	518 843	27,57
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	1 197 541	652 604	544 937	83,50
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat et tsf charg	983 924		983 924	
Différences positives de change	1 571		1 571	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	4 584 055	2 534 780	2 049 275	80,85
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	4 609 743	367 500	4 242 243	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	12 600 466	7 691 969	4 908 497	63,81
Différences négatives de change	5 366		5 366	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	17 215 574	8 059 469	9 156 105	113,61
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-12 631 518	-5 524 689	-7 106 830	128,64
RESULTAT COURANT avant impôt	-11 413 947	-9 255 587	-2 158 360	23,32

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 880 000		2 880 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	195 567		195 567	
Total produits exceptionnels (VII)	3 075 567		3 075 567	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	66 678	755	65 923	NS
Sur opérations en capital	2 266 323		2 266 323	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	781 817	639 636	142 181	22,23
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 114 817	640 391	2 474 426	386,39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-39 251	-640 391	601 140	-93,87
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	21 109 951	8 682 819	12 427 132	143,12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	32 563 149	18 578 797	13 984 352	75,27
BENEFICE OU PERTE	-11 453 198	-9 895 978	-1 557 220	15,74
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 197 541	2 534 654	-1 337 113	-52,76
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	12 594 721	7 356 339	5 238 382	71,21

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes annuels :

La crise sanitaire s'est poursuivie sur l'année 2021.

Des campagnes de vaccination ont été menées dans de nombreux pays dont la France, mais de nouveaux variants du virus sont apparus, ce qui rend la perspective d'une sortie de crise encore difficile à prévoir.

Toutefois, une période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 02 juin 2021 au 31 juillet 2022.

Ce contexte épidémique rend les perspectives économiques incertaines pour l'année en cours.

L'entreprise continue toutefois à faire tout le nécessaire pour minimiser les effets de celui-ci sur son activité et sa rentabilité et aucun risque sur la continuité de son exploitation n'est à ce jour appréhendé.

Autres éléments significatifs

Convention d'assistance commerciale, administrative et financière.

La société NIKITA a signé une convention d'assistance avec l'ensemble de ses filiales au cours de l'exercice 2021.

Cette convention porte sur des prestations d'assistance en matière stratégique, commerciale, communication, marketing, ressources humaines et financières.

Les services rendus par NIKITA sont facturés à chacune des filiales sur la base d'une clé de répartition au prorata du chiffre d'affaires des filiales.

Les coûts refacturés par NIKITA aux filiales correspondent à 98% de la masse salariale de NIKITA majorée de 10% et de 90% du montant des frais généraux et de la dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles majorés de 10%.

Le montant facturé par la société NIKITA au titre de cette convention à ses filiales ressort à 12 255 K€ au 31/12/2021.

Convention de gestion de trésorerie et de prêts intragroupe.

Une convention de gestion de trésorerie avec l'ensemble de ses filiales prévoit la rémunération des avances réciproques, fixée à 1% au sein du groupe.

La société NIKITA a également conclu des contrats de prêts avec les sociétés AAC Holding (2 032 K€), AIRPLANE (6 314 K€) et AMPLEXOR INTERNATIONAL (3 597 K€). Le taux de rémunération des prêts a été fixé au taux d'intérêt cash de la dette sénior du groupe majoré de 0.1%.

La société NIKITA est titulaire d'un emprunt in fine avec son actionnaire unique ACOGROUP pour un montant de 174 093 K€ dont le taux de rémunération a été fixé au taux d'intérêt cash de la dette sénior du groupe majoré de 0.1%

Nantissements.

L'intégralité des titres composant le capital social de la société NIKITA soit 84 877 472 actions est nanti au profit d'organismes prêteurs.

Faits caractéristiques

Intégration fiscale et Comptes consolidés.

La société NIKITA est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société ACOGROUP SIREN 853 651 289 est la société mère.

Les comptes de la société NIKITA sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe dont la société ACOGROUP SIREN 853 651 289 est la société tête de groupe.

Cessions de filiales.

La filiale Technicis Americas, détenue à 100% par la société NIKITA, a été cédée gratuitement en date du 1er septembre 2021, engendrant une moins-value de 70.22 euros

La filiale Probst, détenue à 100% par la société NIKITA, a été cédée pour un montant de 2 880K euros en date du 31 octobre 2021, engendrant une plus-value de 804 K€.

La filiale Cogen, détenue à 100% par la société NIKITA a été absorbée par le biais d'une opération de fusion absorption par la société TELELINGUA devenue ACOLAD Belgium. En compensation du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la société Cogen, la société Nikita a reçu 4 373 actions TELELINGUA pour une valeur de 170 350 euros.

/// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS NIKITA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 257 207 708 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 11 453 198 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

▀ Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 781 703	4 064 286		9 845 989
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 703 932	294 808		1 998 740
Immobilisations incorporelles	7 485 635	4 359 094		11 844 729
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers		6 710		6 710
- Matériel de transport	70 644	19 100		89 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	233 139	103 467		336 606
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	303 783	129 277		433 060
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	222 763 914	6 741 666	2 266 323	227 239 258
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	24 875 762		12 920 882	11 954 880
Immobilisations financières	247 639 677	6 741 666	15 187 205	239 194 138
ACTIF IMMOBILISE	255 429 095	11 230 037	15 187 205	251 471 927

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 359 094	129 277	6 741 666	11 230 037
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 359 094	129 277	6 741 666	11 230 037
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			13 111 599	13 111 599
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 075 606	2 075 606
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			15 187 205	15 187 205

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable.

Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Figure dans ce poste, des immobilisations incorporelles dont le montant ressort à 11 845 K€ . Ce poste regroupe des frais de développement informatiques dont les critères d'activation à l'actif ont été revus par le management de la société. Ces coûts comprennent notamment des frais de personnel dont les affectations et la justification des temps affectés sur les projets ont également été revus par le management de la société.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La société a été amenée conformément aux règles comptables applicables à réaliser des tests de valeurs sur ces actifs et notamment sur les titres de participation.

La méthode dite DCF a été utilisée à cet effet avec les principales hypothèses suivantes :

Durée des prévisions : 4 ans

Progression du Chiffre d'affaires : taux de croissance à l'horizon FY25 entre 5 et 5.5% par an

Taux d'inflation des coûts fixes et masse salariale : 1,6% par an.

Taux d'actualisation : 7.5%

Après actualisation des DCF, une dépréciation des titres a été constatée pour :

- Les titres VO PARIS pour un montant de 2 520 K€

- Les titres TECHNICIS TECHNOLOGY pour un montant de 2 089 K€

Liste des filiales et participations

Notes sur le bilan

Tableau réalisé en Kilo-EURO

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL TECHNICIS TECHNOLOGY	6	58	100,00	2 169	80	566		1 143	-147	
AIRPLANE HOLDING (livewords)	216	10 022	100,00	44 465	44 465	6 314		26 978	-2 391	
SARL VO PARIS	60	36	100,00	2 520		538		94	-164	
TEXTMASTER SA	999	5 608	100,00	14 585	14 585			12 854	1 701	
SAS TECHNICIS	50	-2 945	100,00	8 425	8 425	6 794		16 964	-3 773	
CHAMPOLLION	7 815	4 503	100,00	26 988	26 988			893	-125	
ARANCHO DOC SRL	60	323	100,00	7 850	7 850			8 089	190	
SAS ACOLAD FRANCE	45	880	100,00	984	984	120		2 452	549	
AAC HOLDING	3	1 250	100,00	5 465	5 465	2 032			725	
TELELINGUA SA	2 193	7 975	100,00	39 264	39 264			4 822	4 409	
AMPLEXOR INTERNATIONAL SA	481	78 337	100,00	37 636	37 636	3 598		3 812	9 653	
SAS TECHNICIS FINANCE	6	1 325	100,00	13 789	13 789			6 907	-303	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les données relatives à AIRPLANE sont issues des données consolidées du sous groupe LIVEWORDS.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 176 234	1 586 265		2 762 499
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 317	1 330		3 647
Immobilisations incorporelles	1 178 552	1 587 595		2 766 147
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal technique, matériel et outillage industrielle				
- Instal.générales, agencements aménagements divers		6 223		6 223
- Matériel de transport	34 912	20 234		55 147
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 745	75 076		204 821
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	164 658	101 534		266 191
ACTIF IMMOBILISE	1 343 209	1 689 129		3 032 338

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 640 170 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	8 946 525		8 946 525
Prêts	11 954 880		11 954 880
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 556 158	9 556 158	
Autres	2 437 332	2 437 332	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	745 276	745 276	
Total	33 640 170	12 738 765	20 901 405
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	12 916 032		

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	8 937 137
Organisme sociaux prod. à recevoir	10 579
État produits à recevoir	61 998
Total	9 009 714

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 42 438 736,00 EURO décomposé en 84 877 472 titres d'une valeur nominale de 0,50 EURO.

L'intégralité des titres composant le capital social de la société NIKITA soit 84 877 472 actions est nanti au profit d'organismes prêteurs titulaires d'obligations émises par la société mère Acogroup.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 894 064	781 817	190 717	2 485 164
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 894 064	781 817	190 717	2 485 164
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		781 817	190 717	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	65 000		65 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	65 000		65 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			65 207		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 219 229 040 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	207 469 222			207 469 222
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 306 977	9 306 977		
Dettes fiscales et sociales	2 242 627	2 242 627		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	210 213	210 213		
Produits constatés d'avance				
Total	219 229 040	11 759 817		207 469 222
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 799 018			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 252 469			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 EURO.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP_GL	2 730 612
Dettes provisionnées CP	174 712
Intéressement, com., gratification	146 707
Personnel charges à payer	137 236
Adesatt à payer	558
Taxe formation professionnelle	14 265
État charges à payer	2 058
Clients RRR à accorder	210 213
Total	3 416 361

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	745 276		
Total	745 276		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 12 000 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 619	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 059	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 266 323	
Amortissements dérogatoires	781 817	
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 880 000
Amortissements dérogatoires		190 717
Provisions pour dépréciation		4 850
TOTAL	3 114 817	3 075 567

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS NIKITA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ACOGROUP.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Au cours du premier semestre 2022, les sociétés TECHNICIS SAS, TECHNICIS FINANCE, TECHNICIS TECHNOLOGY ont été absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine au profit de la société ACOLAD France.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FINACOLAD

Forme : SAS

SIREN : 854078359

Au capital de : 83 650 000 EURO

Adresse du siège social :
41 Avenue de Friedland

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
204 881 EURO

L'âge de départ à la retraite pris en compte pour le calcul est : 65 ans.

Le taux d'inflation retenu est de 1% et le taux de progression annuel des salaires est également de 1%.

Le taux d'actualisation a été fixé à 0.98%

NIKITA

DocuSigned by:

Olivier Marcheteau

AF1BFFAB26F5447

Société par actions simplifiée au capital de 42 438 736 euros
Siège social : 11 rue Lazare Hoche – 92100 Boulogne Billancourt
814 416 822 RCS Nanterre
(la « Société »)

**EXTRAIT
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Président exposant l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé et sa situation à l'issue de cet exercice ainsi que les comptes dudit exercice ;
- Du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

Approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité et dans chacune de leurs parties, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels se traduisent par un déficit de (- 11.453.198 euros).

L'associé unique approuve l'absence de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 proposée par le Président, soit :

Résultat de l'exercice	- 11.453.198 euros
Affectation	- 11.453.198 euros
Au compte « Report à nouveau » Qui s'élève ainsi à	- 31.056.568 euros

En outre, l'associé unique prend acte de ce que dans le rapport et les propositions de résolutions qui lui ont été soumises, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il a été précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire PKF ARSILON CAC arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler ledit mandat pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée des actionnaires appelée à se prononcer en 2028 sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

L'associé unique prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire GMBA arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de ne pas renouveler ledit mandat.

L'associé unique prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant Alain BOUDOT arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide de ne pas renouveler ledit mandat.

Cette décision est adoptée

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée